

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Montpellier, le 16 JUIN 2016

Direction Energie Connaissance

Département Autorité Environnementale

Division Est

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-
Midi-Pyrénées,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Aude

105 boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

— Réf. Chr : 175/16
Nos réf. : 2016-001960
Affaire suivie par : Pascale FIEVET
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 91 – Fax : 04 67 15 68 12

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de Création d'un parc photovoltaïque au sol au lieux-dits "La cabasses - La Ferrière" sur
la commune de Cuxas-Cabardès (11) déposé par Centrale Solaire Orion 6.**

Par courrier reçu le 08/04/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité
environnementale, le dossier Création d'un parc photovoltaïque au sol au lieux-dits "La
cabasses - La Ferrière" sur la commune de Cuxas-Cabardès (11) déposé par Centrale Solaire
Orion 6.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de
l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de
l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur
le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND